DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

N° 2026 AUT 229

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV – 2026

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la Société DFV TOITURE en date du 19 octobre 2026,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune.
Tout véhicule en stationnement gênant sera verbalisé en référence à l'article R.417-11 du Code de la Route et pourra être enlevé et conduit vers la fourrière aux frais des contrevenants, dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route.

AUTORISE

La pose d'un échafaudage sur la façade du 22, rue Masselis à Gravelines pour les travaux de dépose de l'habillage de la lucarne.

Sous réserve :

- Que l'échafaudage soit monté selon la réglementation en vigueur,
- Qu'il soit signalé en permanence,
- Que les lieux avoisinants et les trottoirs soient protégés contre les projections,
- Que la sécurité des passants et des personnes à mobilité réduite soit assurée par :
 - Un passage suffisant entre l'emprise de l'échafaudage et le bord de la voirie,
 - L'aménagement sur la voirie de l'espace nécessaire pour permettre un passage en sécurité avec balisage,
 - La mise en place d'une signalisation adaptée dirigeant les piétons et les personnes à mobilité réduite vers le trottoir opposé au chantier si nécessaire.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable
Valable du 26 au 30 octobre 2026

Fait à Gravelines, le 26 OCT. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE GRAVELINES * 59820 *

Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE : 26 OCT. 2026

